

**COMMUNE  
D'ACHENHEIM**



67204

**Conseil municipal du 2 février 2015**

L'an deux mille quinze, le 2 février à dix neuf heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2015 par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1. Désignation du délégué communal au SDEA suite au transfert complet de la compétence Eau Potable du Syndicat des Eaux de Strasbourg Sud
2. Travaux de rénovation du réseau d'éclairage public, rue du Hirschberg et rue des Cerisiers
3. Subventions
4. Divers

Étaient présents : M. Raymond LEIPP, M. Roland SCHAFFNER, Mme Monique KLEISER, M. Julien GUILLON, Mme Simone WOLFER,-FREPPPEL, Mme Corinne DROEHNLE-BREIT, M. Raymond SCHWEITZER, Mme Anne COUPPIE, M. Bernard MARTIN, Mme Fabienne VONTHRON, M. Alain EHRET, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Christelle COLLONGE, Mr Adrien D'ANTIMO, Mr Michel DIEBOLT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mr Valentin RABOT ayant donné procuration à M. Roland SCHAFFNER

M. Jean-Michel HENNINGER ayant donné procuration à M. Raymond LEIPP

Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER

Absente : Mme Madeline RICO

Mme Sylvie STENGEL a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond LEIPP, Maire.

**Délibération n°2015-01 : Désignation du délégué communal au SDEA suite au transfert complet de la compétence Eau Potable du Syndicat des Eaux de Strasbourg Sud**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 et L.5212-33 ;

VU la délibération du Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud en date du 21 novembre 2014 décidant de transférer l'ensemble du service "eau potable" de la Commune au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ;

VU les Statuts Modifiés du SDEA et notamment son article 11 ;

**CONSIDERANT** qu'en conséquence du transfert complet de compétences ainsi opéré et de la transformation de la CUS en Eurométropole, le Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud sera dissout ;

**CONSIDERANT** que l'article 11 des Statuts Modifiés du SDEA précise que les communes relevant du périmètre de syndicats en voie de dissolution sont chacune appelées à désigner directement des délégués par compétences ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

• **DE DESIGNER**, avec entrée en vigueur de la présente désignation au 1<sup>er</sup> janvier 2015, en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :

- M. Raymond LEIPP délégué de la Commune d'ACHENHEIM au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 17 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention.

#### **Délibération n°2015-02 : Travaux de rénovation du réseau d'éclairage public, rue du Hirschberg et rue des Cerisiers**

La Commune souhaite engager des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public rue du Hirschberg et rue des Cerisiers. L'estimation des dépenses de travaux s'élèvent à 43 800 € HT soit 52 560 € TTC.

Le financement de ce projet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2015) pourrait être de 20 % du montant HT des travaux soit 8 760 € HT, le solde étant autofinancé par la commune soit 43 800 € TTC.

Considérant l'article 28 du code des marchés publics relatif aux marchés à procédure adaptée,

Considérant la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal,

Vu le plan de financement et les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de travaux de rénovation du réseau d'éclairage public, rue du Hirschberg et rue des Cerisiers et le lancement de la consultation des entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée.
- Approuve les modalités de financement de cette opération,
- Décide de solliciter le financement de ce projet à hauteur de 20%, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Approuvée à l'unanimité

### **Délibération N°2015-03: Subventions**

#### Subvention à la Chorale des jeunes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 150,00 euros à la Chorale des Jeunes d'Achenheim.

Les crédits étant à inscrire au BP 2015

Approuvée à l'unanimité

#### Subvention Collège Paul Wernert

Vu la demande de subvention du collège Paul Wernert en date du 12 janvier 2015 concernant différents séjours en 2015,

Considérant que la commune souhaite participer au voyage des élèves du collège qui sont domiciliés à Achenheim,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Décide d'attribuer une aide individualisée par enfant et par voyage de 25 euros pour les enfants domiciliés à Achenheim ayant participé aux voyages organisés par le collège Paul Wernert au cours de l'année scolaire 2014/2015, correspondant à :

- 125 euros pour le séjour « Bavière 2015 » (5 élèves domiciliés à Achenheim)
- 300 euros pour le « séjour ski 2015 » (12 élèves domiciliés à Achenheim)
- 50 euros pour le séjour « Rheinstetten 2015 » (2 élèves domiciliés à Achenheim)

soit une subvention totale de 475 € attribuée et versée au collège Paul Wernert.

Les crédits étant à inscrire au BP 2015

Adoptée à l'unanimité

#### Subvention Association Génération Cirque

Le Conseil municipal décide le versement d'une subvention de 696,50 euros à l'Association Génération Cirque correspondant à la prise en charge du loyer de la location du gymnase du SFVU.

Les crédits étant à inscrire au BP 2015

Approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30.

Le Président de séance,



Raymond LEIPP



La secrétaire de séance,



Sylvie STENGEL